

CONDITIONS GÉNÉRALES « Juventus Training Camp - FC Prangins » 2018

Le FC Prangins Sport organise des camps de football en faveur des enfants de 6 à 16 ans. Ces camps sont organisés et encadrés par des moniteurs qualifiés. Les camps sont organisés sur le site des Abériaux à Prangins ou à l'extérieur du site suivant les activités. Les enfants démarrent et terminent leur journée sur le site des Abériaux à Prangins. Les enfants rentrent tous les soirs à leur domicile. Tous les parents peuvent inscrire leurs enfants aux camps organisés dans la mesure où les restrictions liées au type d'activité, au délai d'inscription, ou à l'âge minimum requis sont respectées. Le FC Prangins Sport se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en justifier la raison.

ENCADREMENT

Les participants partent en camp sous la conduite de moniteurs et monitrices formés et motivés. Les responsables d'équipe reçoivent une formation de la part du FC Prangins Sport sur les différents aspects liés à l'organisation et l'animation de nos camps de vacances.

PREPARATION DES CAMPS

Les camps sont préparés par nos soins. Outre l'organisation générale, nous mettons à disposition des équipes toutes les ressources logistiques et matérielles nécessaires.

INSCRIPTION

L'inscription doit être faite au moyen du formulaire en ligne mis à disposition sur le site www.juventuscamp.ch. Une confirmation de votre inscription vous sera ensuite adressée par email au plus tard 1 mois avant le début du camp. Le paiement doit être effectué dans les 10 jours après confirmation du camp. Si ce délai n'est pas respecté et que le camp bénéficie d'une liste d'attente, les personnes en attente seront favorisées au détriment des personnes inscrites en retard de paiement. Par l'acceptation des conditions sur le formulaire en ligne, les parents (ou représentant légal) s'engagent à respecter toutes les dispositions relatives aux conditions générales.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation, **CHF 150.-** seront facturés pour couvrir les frais d'organisation et d'équipement, et ceci dans tous les cas. Taux de remboursements selon le délai d'annulation :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du camp : 100% - CHF 150.00
- Annulation jusqu'à 15 jours avant le début du camp : 50% - CHF 150.00
- Moins de 15 jours avant le camp : 0%

En cas de maladie ou accident et sur présentation d'un certificat médical, le camp sera remboursé intégralement, moins les frais d'équipement (le kit sera remis à l'enfant).

En cas de retour ou de renvoi du participant durant le camp, le prix du séjour reste intégralement dû et les familles s'engagent à payer les frais inhérents au retour ou à venir elle-même chercher le participant. (voir règles de conduite et de sécurité).

PROGRAMME

Le FC Prangins Sport se réserve le droit, si la situation l'y oblige, d'opérer des modifications dans le programme du camp annoncé. Le FC Prangins Sport se réserve également le droit d'annuler les camps dont le nombre de participants ou de moniteurs n'est pas suffisant. Dans ce type de situation, nous nous efforçons de proposer des solutions de remplacement ou remboursons intégralement le prix du camp. En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de votre enfant, il incombe aux parents de prendre contact avec nous afin que nous préparions de manière optimale les conditions d'encadrement. Toute information ne nous ayant pas été communiquée et s'avérant nuisible au bon fonctionnement du camp ou du séjour des autres participants entraînera le renvoi immédiat du participant à ses frais et sans remboursement.

PHOTOS/VIDEOS

Lors des camps, Le FC Prangins Sport peut prendre des photos et des vidéos des différentes activités. Par leur signature sur le formulaire d'inscription en ligne, les parents autorisent Le FC Prangins Sport à publier et utiliser toute photo/vidéo prise durant les camps.

ASSURANCES

Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie - accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Les frais consécutifs aux soins médicaux donnés durant un camp par un médecin ou dans un cadre hospitalier sont exclusivement à la charge des responsables légaux du participant et de son assurance maladie accident. Le vol, la perte ou la dégradation des effets personnels du participant ou de tiers ne sont pas assurés par Le FC Prangins Sport. Les éventuels dégâts occasionnés par l'enfant durant le séjour sont à la charge des familles et de son assurance responsabilité civile familiale.

REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE

Les participants doivent suivre les consignes données par les moniteurs et se conformer aux règles usuelles de sécurité et de prudence. Le FC Prangins Sport se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respectent pas ces règles et consignes. La consommation de tabac, de drogues ou d'alcool est absolument interdite aux mineurs dans les camps du FC Prangins Sport. La consommation de ces produits est considérée par le FC Prangins Sport comme un juste motif de renvoi. Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants peuvent être confisqués (ex : couteaux...).